

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 février 2022

N° 22/001

R.J/SA

Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 14/12/2021.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq du mois de février, le Conseil d'Administration dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS. Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents :

M. Gérard AURRIC, Mme Caroline BLANCHARD, suppléante de Mme Michèle COTTRET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, Mme Marion MARCHAL, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absents représentés :

M. BRUNET Michel donne pouvoir à M. Michel GRAMBERT, Mme Pascale SEGUIN donne pouvoir à Mme Sylvie SAMBAIN.

Absents excusés :

M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GRAMBERT.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

PAR 15 VOIX POUR :

✓ **Approuve** le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 14 Décembre 2021.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr* dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Volx, les jour, mois et an que dessus.

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

A Volx, le 25/02/2022


Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.